

Valorisation d'espaces à enjeux- Zone Humide- Mise en œuvre du plan de vocation du vivier de Sin Le Noble

Porteur de projet :

Actions partenariale mobilisant le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut , la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la commune de Sin Le Noble et les acteurs locaux

Descriptif du projet : Mise en œuvre du plan de vocation du vivier de Sin Le Noble établit dans le cadre du SAGE Scarpe Aval

.

Enjeu, contenu du projet

Dans le cadre du SAGE Scarpe Aval, le Parc Naturel Régional a mené une étude sur 3 sites à enjeux (zones humides recensées et reconnues dans le SAGE). Cette étude avait pour objectif de doter les propriétaires des sites d'un plan de vocation, leur permettant ainsi de disposer des recommandations pour la restauration, la valorisation, la gestion le site.

Le site du vivier, appartenant à la commune de Sin Le Noble, reconnu comme site à enjeux, comme pôle de nature dans le schéma de trame verte et bleue communautaire et traversé par la boucle communautaire (chemin des Galibots) a été reconnu comme site pilote.
Il s'agit d'un pôle de nature de 29 hectares dont la majorité est en eau.

Le site communal du vivier dispose donc d'un plan de vocation. Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, la commune de Sin Le Noble, les associations locales et la CAD travaillent conjointement sur la mise en œuvre de ce plan de vocation qui porte notamment sur :

- la restauration des milieux/ des habitats
- la réduction des conflits des usages
- la protection de la ressource en eau

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

• Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? (une seule réponse)
oui terminé

• Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? (une seule réponse)

• le projet est il : (une seule réponse)

1. une idée validée politiquement

Nature du projet : (choisir une seule nature)

Pôle de nature

Connectivité transports

• Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON

• Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
NON

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Consommation d'espace

- le projet consomme t il des espaces agricoles NON ;
 - si le projet consomme des espaces agricoles, a-t-il aussi une part en renouvellement urbain ? (la requalification de friches industrielles, terrils..., est considérée comme renouvellement urbain)

Logement

- le projet produit il des logements ? NON

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

Projet cartographié sous la référence : Projet de Trame bleue N°6

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.